

Bande dessinée / atelier

(Décret Paysage 2013)

Cycle : Bloc 1 Master Approfondi (Master 120 crédits)

Option : Bande dessinée

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 480 h

Crédit : 30

Pondération : 15

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Jacques Denoël, jacques.denoel@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- conduire une recherche originale sur la base de l'expérimentation et réaliser des œuvres artistiques singulières situées dans un contexte élargi théorique, historique, sociopolitique, etc. ;
- acquérir des connaissances hautement spécialisées et des compétences en bande dessinée faisant suite à celles qui relèvent du niveau de Bachelier. Ces connaissances et ces compétences permettront de développer ou de mettre en œuvre des propositions artistiques de manière originale, dans le cadre d'une recherche ou d'une création ;
- mettre en œuvre, articuler et valoriser, de manière singulière, ces connaissances et ces compétences en vue de construire des propositions artistiques dans des contextes expérimentaux et pluridisciplinaires ;
- mobiliser ces connaissances et ces compétences, dans un monde complexe et changeant, en vue d'inventer des propositions artistiques et de forger des outils critiques ;
- agir à la jonction de domaines hétérogènes, artistiques, politiques, esthétiques, philosophiques, sociétaux, etc. ;
- assumer une démarche et une production artistiques également validées en dehors du champ académique ;
- présenter leurs productions, communiquer à leurs propos et prendre en compte les conditions de réception, de transmission et de communication des œuvres selon des modalités adaptées au contexte ;
- développer et intégrer un fort degré d'autonomie qui leur permettra de poursuivre leur pratique et leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans des contextes diversifiés.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

À la fin de l'Unité d'Enseignement (UE), l'étudiant sera capable de :

- réaliser un projet personnel de bande dessinée, sous forme d'un album, de courts récits dans un hebdomadaire, en tant que scénariste et dessinateur (auteur complet) ;
- répondre à une commande à caractère professionnelle en tenant compte des exigences : la charte de l'éditeur, la réalisation des différents documents de base (note d'intention, storyboard...), l'optimisation en vue de l'édition, la mise en exposition à titre promotionnel...
- évaluer la pertinence d'un scénario afin envisager d'une collaboration avec un scénariste, et d'entamer avec ce dernier un dialogue constructif basé sur une compréhension des exigences de l'un et l'autre ;
- optimiser le travail en vue d'être édité dans des structures commerciales ou culturelles ;
- maîtriser les bases de l'imprimerie en vue de s'autoéditer (micro-édition) ;
- concevoir et mettre en place une exposition portant sur la bande dessinée (exposer ses propres planches d'un projet...).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- Déductive : concernant la théorie du cours, les informations et l'étude des documents.
- Inductive : pour ce qui est du développement technique et de la personnalité de chaque étudiant.
- Active : apprentissage par situation-problèmes (l'étudiant intègre différentes techniques, méthodologies pour résoudre des problèmes, et respecter les différentes étapes du processus de production)
- Du contrat : l'étudiant doit respecter l'échéancier.
- Autocritique : l'étudiant doit apprendre à juger son travail et à l'ajuster.
- Pédagogie du projet : l'atelier s'articule autour de projets propres à l'étudiant (soit au choix soit à la commande), projets plus longs
- Accompagnement de la réalisation d'un *Travail de fin d'études*.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue pendant toute l'année.
- Fin de 1^{er} quadrimestre : évaluation à visée formative par un jury interne.
- Fin du 2^e quadrimestre : évaluation par un jury externe.
- L'évaluation porte sur l'appréciation générale du cursus de l'étudiant, pouvant dans certains cas pallier à des insuffisances locales voire accidentelles.

Critères d'évaluation

- respecter les consignes de travail et les critères de qualité (dont l'échéancier, les étapes clés du travail, le cahier des charges, la charte graphique, éditoriale, contraintes financières...), quelque soit le type de production ;
- faire preuve d'originalité tant dans l'idée que dans le concept, dans les méthodes utilisées, les techniques expérimentées ;
- présenter des réalisations de qualité artistique mais aussi la finition du travail ;
- participer activement et s'impliquer dans les activités d'enseignement ;
- évoluer dans ses apprentissages, progresser, quelque soit les pré-requis de départ, d'une session à l'autre ;

- avoir une qualité de présence et de dialogue avec les enseignants ;
- s'auto-critiquer et s'ajuster en conséquence ;
- vivre positivement la critique et l'intégrer dans son travail à sa juste valeur ;
- s'inspirer, se ressourcer, se renouveler, se nourrir un maximum, développer la curiosité, en puisant dans toutes les formes d'expression artistique contemporaine ou non, dans une visée interdisciplinaire ;
- s'adapter à l'évolution des pratiques et des techniques, par exemple, d'imprimerie (souplesse...) ;
- communiquer son travail, à le rendre public, à en assurer la publicité (dont le press-book, le merchandising...), coordonner les différents partenaires participant à la mise en évidence de l'œuvre artistique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.